



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

Table des matières

L'association	p. 4
A Son fonctionnement	p. 4
1. Missions et composition des organes de l'Association	p. 4
2. Réunions des organes de l'Association	p. 4
3. Composition du Secrétariat de l'Association	p. 4
B Son Conseil d'administration	p. 4
1 Pour la Province du Brabant wallon	p. 5
2 Pour la Province de Hainaut	p. 5
3 Pour la Province de Liège	p. 6
4 Pour la Province de Luxembourg	p. 6
5 Pour la Province de Namur	p. 7
I L'APW se réunit...	p. 8
A Etude sur les activités des provinces wallonnes	p. 8
B Certification des bâtiments publics	p. 8
C Cours d'eau non navigables	p. 8
D Cultes	p. 9
E Culture	p. 9
1 Collectif «provinces musiques»	p. 9
2 OPC	p. 9
F Décret «Impétrants»	p. 9
G Économie/Finances	p. 10
1 Avis sur la circulaire budgétaire	p. 10
2 E-comptes	p. 10
H Fonctionnaires sanctionnateurs	p. 10
I Formation & EAP	p. 10
1 Réforme des cours de sciences administratives	p. 10
2 Appui Formation	p. 10
3 Ecole d'Administration Publique	p. 10
J Grades légaux	p. 11
K Logement	p. 11
L Réforme des provinces	p. 11
1 Axes prioritaires	p. 12
2 Consultation des communes	p. 12
3 Abandon de compétences	p. 12
4 Bonne gouvernance	p. 12
M Relations extérieures	p. 13
1 Vereniging van Vlaamse Provincies (VVP)	p. 13
2 International	p. 13
N Ressources humaines & Comité C	p. 13
1 Ressources humaines et Comité C	p. 13
O Santé	p. 13
1 SAMI	p. 13
2 Rapport d'évaluation des dispositifs de santé	p. 14
3 Secteur «Promotion et prévention de la santé»	p. 14
P Social	p. 14
1 Liquidation du CIAS	p. 14
2 Installation du Secteur «Affaires sociales»	p. 14
Q Tourisme	p. 14
R Voiries vicinales	p. 14

II L'APW est représentée...	p. 15
A Au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	p. 15
B Au Conseil régional de la Formation	p. 15
C Au Comité C	p. 15
D Au Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (C.A.T.P.W.)	p. 15
E A l'observatoire des Politiques culturelles	p. 16
F A l'Institut du Patrimoine wallon	p. 16
G Au Conseil supérieur du Logement	p. 16
H A la Commission nationale pour les Droits de l'Enfant	p. 16
I Au Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007 – 2013 (FEDER)	p. 17
J Au Comité d'avis visé à l'article D.233bis-9 du Code de l'Eau	p. 17
K A la Commission des Marchés publics – Fédéral	p. 17
L A la Commission des Marchés publics – Région wallonne	p. 17
M Aux Commissions wallonnes de la Santé et de l'Action sociale	p. 17
N Au Commission de Promotion de la Santé à l'Ecole	p. 18
O Au Conseil supérieur de Promotion de la Santé	p. 18
P Au Comité de gestion de l'ONSSAPL	p. 18
Q Au sein de l'IMIO	p. 18
III L'APW organise...	p. 19
A Son congrès annuel	p. 19
B L'opération Place aux Enfants	p. 19
C Le Salon des Mandataires	p. 19
IV L'APW participe...	p. 20
A Au soutien au volontariat	p. 20
B Au Colloque sur la Politique de la Ville	p. 20
C À la Foire de Libramont	p. 20
V L'APW est auditionnée...	p. 21
A Au sujet des voiries	p. 21
B Au sujet des cours d'eau	p. 21
C Au sujet du rapport d'activités	p. 22
Les supports d'information	p. 23
A L'APW sur la toile	p. 23
B Cinq à la Une	p. 23
1 Description	p. 23
2 Parutions en 2011	p. 23
3 Enquête de satisfaction	p. 23

A Son fonctionnement

1. Missions et composition des organes de l'Association

Créée en 1991, l'asbl « Association des Provinces wallonnes » a pour but d'assurer aux membres tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

L'Association poursuit la réalisation de son but social par tout moyen adéquat et notamment par :

- l'étude de questions générales et la recherche de documentation intéressant les provinces wallonnes ainsi que l'examen des problèmes soumis par ses membres;
- l'organisation de concertations interprovinciales dans les domaines relevant de la compétence des provinces wallonnes (Culture, Enseignement, Formation, Tourisme, Finances...) en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales;
- la représentation des provinces wallonnes au sein des organes ou commissions consultatifs mis en place par la Région wallonne, la Communauté française ou l'Etat fédéral : Conseil supérieur des Villes, Communes et provinces de la Région wallonne – Conseil supérieur du logement – Observatoire des politiques culturelles – Institut du Patrimoine wallon – Conseil régional de la Formation,... ;
- l'organisation d'au moins un colloque par an sur un thème d'intérêt provincial.

L'Association est administrée par un Conseil d'administration de 26 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques démocratiques de chaque province.

La composition des organes de l'Association a été régulièrement actualisée en fonction des changements intervenus au sein des instances provinciales.

La présidence de l'Association a été assurée par Paul-Emile Mottard, Député provincial.

2. Réunions des organes de l'Association

Le Conseil d'administration s'est réuni les 1^{er} février, 5 avril, 31 mai, 13 septembre, 4 octobre et 6 décembre 2011.

Une Assemblée générale ordinaire a eu lieu le 5 avril 2011. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2010 de l'Association, donné décharge aux Administrateurs et approuvé le budget de l'Association pour l'année 2011.

3. Composition du Secrétariat de l'Association

Le Secrétariat est composé de :



➔ **Annick Bekavac**
Directrice



➔ **Gwennaëlle Malburny**
Juriste



➔ **Sophie Scardina**
Assistante de direction
(jusque fin septembre 2011)



➔ **Mélanie Bouffieux**
Assistante de direction
(à partir de fin septembre 2011)



➔ **Bruno de Viron**
Conseiller



➔ **Roger Jeunehomme**
Expert

B Son Conseil d'administration

Ci-après, vous trouverez la liste des membres du Conseil d'administration de l'Association des Provinces wallonnes. Conseil qui se réunit environ une fois tous les deux mois. Ces membres sont, par Province :

1. Pour la Province du Brabant wallon



➔ **Pierre BOUCHER**
Député provincial
(Président du Collège)



➔ **Emmanuel HENDRICKX**
Député provincial



➔ **Alain TRUSSART**
Député provincial



➔ **Albert DALCQ**
Conseiller provincial



➔ **Laurence SMETS**
Conseillère provinciale

2. Pour la Province de Hainaut



➔ **Richard WILLAME**
Député provincial
(Président du Collège)



➔ **Annie TAULET**
Députée provinciale



➔ **Gérald MOORTGAT**
Député provincial



➔ **Yves LARDINOIS**
Député provincial



➔ **Eric BAILLY**
Conseiller provincial

3. Pour la Province de Liège



➔ **Paul-Emile MOTTARD**
Député provincial
(Président de l'APW)



➔ **Katy FIRQUET**
Députée provinciale



➔ **Christophe LACROIX**
Député provincial



➔ **Georges PIRE**
Député provincial



➔ **Dominique DRION**
Conseiller provincial



➔ **Gérard GEORGES**
Conseiller provincial

4. Pour la Province de Luxembourg



➔ **Daniel LEDENT**
Député provincial
(Président du Collège)



➔ **René COLLIN**
Député provincial



➔ **Benoît CLOSSON**
Conseiller provincial



➔ **Benoît PIEDBOEUF**
Conseiller provincial



➔ **Sylvie THEODORE**
Conseillère provinciale

5. Pour la Province de Namur



➔ **Dominique NOTTE**
Député provincial
(Président du Collège)



➔ **Luc DELIRE**
Député provincial



➔ **Martine JACQUES**
Députée provinciale



➔ **Jean-Marc VAN ESPEN**
Député provincial



➔ **Alain COLLIN**
Conseiller provincial

A Etude sur les activités des provinces wallonnes

Pour bien appréhender ce que feront les provinces demain et comprendre pourquoi leur action est spécifique localement, il est nécessaire d'avoir une vision claire de ce qu'elles font aujourd'hui.

C'est l'objet du travail réalisé par l'APW et les provinces, en collaboration avec le professeur de Droit constitutionnel à l'ULg, Monsieur Christian Behrendt.

Il a été demandé à chaque province de fournir un descriptif par matière dont la liste correspond à celle figurant dans la loi sur les réformes institutionnelles, à savoir : Agriculture, Centres PMS et PSE, Culture, Economie, Enseignement, Environnement, Formation, Jeunesse, Logement, Patrimoine classé, Relations extérieures, Santé, Sécurité, Social, Soutien aux communes et supracommunalité, Sports, Tourisme, Voiries et cours d'eau.

Par compétence, nous avons également obtenu des données chiffrées sur base des comptes 2007, 2008 et 2009 ainsi que le nombre d'équivalents temps plein pour 2009.

Des réunions ont été organisées afin de permettre une homogénéisation maximale des différents documents.

Ce travail permet donc de comprendre le choix des axes prioritaires et de l'objectiver sur base des moyens humains et financiers accordés aux différentes compétences.

Etude = présentation générale de ce que font les provinces

Axes prioritaires = choix politiques propres à chaque province à discuter avec le Gouvernement wallon.

B Certification des bâtiments publics

L'APW a demandé à être associée aux travaux menés par le Ministre Nollet dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments publics.

A ce jour, deux réunions se sont tenues sur la thématique, avec les représentants du Ministre et l'UVCW, au cours desquelles l'APW a formulé ses observations.

Les discussions se poursuivront en 2012 via le groupe «Energie» de l'APW, notamment.

C Cours d'eau non navigables

Ce groupe, composé des représentants des Services techniques provinciaux, constitue un lieu d'échanges de leurs pratiques et de leurs expériences de terrain.

Ce groupe poursuit ses travaux de révision de la loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables, l'objectif étant de pallier certaines incohérences et difficultés d'application de cette loi dans la pratique.

A l'initiative du Ministre Furlan, l'APW a été associée à une réflexion menée sur la gestion intégrée des cours d'eau avec l'ensemble des gestionnaires et ce, suite aux importantes inondations connues par la Wallonie.

La question du maintien de la gestion des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie dans le chef des provinces a été débattue à cette occasion, de même que celle de la reprise par ces dernières de la gestion des cours d'eau non navigables de troisième catégorie, actuellement du ressort des communes.

Le Gouvernement wallon a décidé d'annuler le transfert de la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie des provinces vers la Région wallonne.

Les réflexions se poursuivront en 2012.

D Cultes

En 2006, la Commission des Sages dressait le constat que le financement des cultes était peu équitable et manquait de transparence. Afin d'apporter une clarté dans ce domaine, un groupe de travail a été instauré par le Gouvernement Leterme II (par l'A.R. du 13/5/2009) au sein du SPF Justice. Ce groupe de travail avait pour mission d'élaborer un rapport sur une réforme et une coordination de la législation fédérale applicable aux cultes et organisations philosophiques non confessionnelles au point de vue de la reconnaissance, du statut, du financement, le tout dans un cadre d'égalité et de non-discrimination. Un rapport et un avant-projet de loi ont été présentés le mardi 1er février 2011 à la commission de la Justice de la Chambre.

En parallèle, dans le cadre de sa Déclaration de Politique régionale, le Gouvernement prévoit qu'il « mènera, dans le respect de la diversité des convictions religieuses et philosophiques reconnues, une large concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés afin d'aboutir à un cadre décretaal et réglementaire modernisé, transparent et simplifié pour les établissements des cultes ainsi que les établissements et organisations laïques. » L'objectif visé par la réforme est d'assurer la transparence de la gestion financière des Communautés culturelles, d'assurer un contrôle démocratique sur la gestion des communautés et d'assurer un traitement égalitaire pour l'ensemble des cultes reconnus présents en Wallonie. Un groupe de travail «Culte» a été constitué par le Ministre des Pouvoirs locaux pour aborder la question des aspects institutionnels et financiers de la réforme de la législation sur les Communautés convictionnelles.

Dans ce cadre, l'APW a élaboré deux documents :

1. une note d'observations formulant les commentaires des provinces sur les propositions faites par le groupe de travail fédéral. Cette note a été adressée au Ministre SPF Justice ainsi qu'au Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Paul Furlan ;
2. une note d'orientation synthétisant les problèmes rencontrés par les provinces dans le cadre de l'élaboration des budgets et formulant des propositions concrètes afin d'uniformiser les méthodes de travail et de rationaliser les dépenses provinciales. Cette note a été adressée au Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Paul Furlan.

E Culture

1. Collectif «provinces musiques»

Le «Collectif provinces musiques» permet la rencontre des structures provinciales d'accompagnement musical en Wallonie : «Le Grand Tremplin», «L'Envol des Cités», «Ça balance...», «Losange Fondation» et «Rock's Cool». Ces différentes structures provinciales offrent un accompagnement aux musiciens et groupes musicaux pour développer une approche plus professionnelle de leur art. L'accompagnement suppose également l'accès à des lieux de diffusion. L'Association des Provinces wallonnes participe et soutient le développement du Collectif pour qu'il se structure et propose des services de qualité dans l'accompagnement des artistes.

2. OPC

En novembre 2011, le Comité d'accompagnement de l'Observatoire des Politiques culturelles a tenu une réunion pour dresser le bilan de l'Observatoire au cours de la période janvier 2010 – décembre 2011. Le Comité d'accompagnement a débattu des perspectives 2012-2013 et des priorités que l'OPC doit se fixer pour cette période. Il développera essentiellement ses recherches dans les domaines de l'Economie, de la Culture, de l'Histoire des politiques culturelles, de l'évaluation des politiques culturelles ou de l'accessibilité et de la diversité culturelles.

F Décret «Impétrants»

A l'initiative du Ministre Furlan, l'APW a été associée aux travaux de modification du décret du 30 avril 2009, dit décret «Impétrants», destinés à donner à ce dernier une efficience opérationnelle.

Après une première rencontre consacrée à collecter les observations et revendications des différents acteurs concernés, l'Administration régionale a élaboré un avant-projet de décret modifiant le décret «Impétrants».

Cet avant-projet de décret a été discuté au cours d'une réunion associant tant les autorités publiques concernées que les principaux impétrants.

Les amendements proposés à cette occasion ont été intégrés dans l'avant-projet de décret qui a, à nouveau, été soumis aux intervenants pour un ultime avis.

Cet avant-projet de décret suit son parcours législatif.

G Économie/Finances

1. Avis sur la circulaire budgétaire

Dans un même esprit de concertation qu'au cours de ces dernières années, l'APW a été associée à l'élaboration du projet de circulaire qui a pris en compte un certain nombre d'observations qu'elle avait émises.

L'APW a, de nouveau, insisté pour que le projet de circulaire précise les données essentielles en recettes, voire en dépenses et à la confection des budgets provinciaux.

L'APW tient, en effet, à rappeler que, à l'instar d'autres pouvoirs publics, bien qu'elles poursuivent un processus de rationalisation de leurs dépenses, les provinces voient leur situation financière se dégrader. Elles ont de plus en plus de difficultés à maintenir l'équilibre à l'exercice propre et, si leur exercice global reste positif, il est cependant en forte diminution puisqu'il a été réduit de plus de la moitié entre 2006 et 2011.

2. E-comptes

Le projet E-comptes est une initiative de la DGO5 du Service Public de Wallonie, qui a pour objet de proposer aux pouvoirs locaux – communes, CPAS, provinces, intercommunales – un outil informatique mutualisé permettant de présenter leurs comptes sous forme standardisée.

L'outil E-comptes permet surtout de générer des recherches particulières : synthèses analytiques des comptes, projections budgétaires, etc.

Un grand nombre de communes utilisent déjà l'E-comptes.

2011 est l'année du développement de cet outil pour les provinces. L'APW apporte son soutien au développement de ce projet mené par la DGO5 avec une équipe pluridisciplinaire travaillant en réseau au sein des provinces.

H Fonctionnaires sanctionneurs

L'APW a réuni les fonctionnaires sanctionneurs des différentes provinces afin de recueillir leurs observations quant au projet de recommandation n°04/2010 de la Commission de la protection de la vie privée concernant la législation relative aux sanctions administratives communales et à la protection des données à caractère personnel.

Dans ce cadre, l'APW a également convié deux représentants de la Commission de la protection de la vie privée à venir exposer ce projet de recommandation aux fonctionnaires sanctionneurs et, par la même occasion, à prendre connaissance des réflexions de ces derniers issues de leur pratique quotidienne de la matière.

D'autre part, les contacts avec le SPF Intérieur quant à l'évaluation de la législation SAC se sont également poursuivis au cours de cette année.

En 2012, le groupe réfléchira à la définition d'un statut spécifique pour le fonctionnaire sanctionneur provincial qui n'apparaît guère très protégé dans l'exercice de sa fonction de « juge administratif ».

I Formation & EAP

1. Réforme des cours de sciences administratives

Le Conseil régional de la Formation dispose de plusieurs Commissions thématiques qui sont chargées d'examiner les différentes questions qui se posent en matière de formation des agents des pouvoirs locaux en Wallonie.

Dans le cadre des travaux de la Commission «Personnel administratif», le CRF a chargé l'APW de réfléchir à une nouvelle organisation des cours de sciences administratives.

Le travail de redéfinition du contenu des modules et des objectifs pédagogiques de la formation dans son ensemble et de chaque cours en particulier a été entamé en 2011 et se poursuivra en 2012.

Les grandes orientations sont, quant à elles, arrêtées et ont été présentées lors du Carrefour des compétences organisé en novembre par le CRF.

2. Appui Formation

Les « Ensembliers » provinciaux, dont la mission était de faire correspondre les besoins en formation des pouvoirs locaux et les offres proposées par les opérateurs de formation, ont changé de nom et leurs missions ont été étendues.

Ils se dénomment dorénavant « Appui Formation » et pourront proposer aux pouvoirs locaux une gamme de services plus étendue : aller à la rencontre des pouvoirs locaux, comme aujourd'hui, pour les aider à définir leurs programmes de formation du personnel, soutien aux communes dans la réalisation de plans de formation, plate-forme de rencontre des opérateurs de formation présents sur le territoire des provinces.

La définition de ces nouvelles missions rejoint une proposition formulée par le Conseil d'administration de l'APW en mai 2011.

3. Ecole d'Administration publique

Le Gouvernement wallon a finalisé le dossier de création de l'Ecole régionale d'Administration publique. L'APW a été associée aux discussions et y a fait état de ses préoccupations quant au risque de concurrence entre l'Ecole et les opérateurs publics de formation déjà présents, comme les Instituts provinciaux de Formation.

Toutefois, le projet a été amendé et l'essentiel des craintes de l'APW ont été apaisées. L'Association des Provinces wallonnes restera attentive à développer des complémentarités entre l'Ecole et les I.P.F. pour que chaque organisme trouve sa place dans le paysage de la formation en Wallonie.

J Grades légaux

La DPR prévoit, entre autres, de moderniser le statut des Grades légaux en mettant en œuvre un système d'évaluation, en aménageant leur statut disciplinaire, en développant leur fonction managériale,...

Dans ce cadre, l'APW a été associée à un groupe de travail institué par le Ministre Furlan chargé de préparer un avant-projet de décret et des arrêtés d'exécution reprenant la réforme du statut des Grades légaux, soit leurs missions, les règles d'évaluation, ...

L'objectif dudit groupe était double :

- traiter, de manière exhaustive, l'ensemble des aspects liés au statut des titulaires d'un grade légal,
- moderniser la structure organisationnelle de l'administration.

Sur base des travaux de ce groupe, l'Administration régionale a élaboré des avant-projets de décret et d'arrêtés mettant en œuvre cette réforme.

L'APW a réuni, en interne, les Greffiers et les Receveurs provinciaux afin de recueillir leurs observations sur les avant-projets les concernant.

Ces textes suivent leur parcours législatif.

K Logement

La Déclaration de Politique régionale place le Logement comme étant une compétence qui pourrait être transférée à la Wallonie. Dans ce contexte, l'APW a rencontré plusieurs acteurs régionaux du Logement (SWCS, FLFN, SWL, DGO4) afin de recueillir l'opinion de ces derniers sur cet éventuel abandon de compétence. Parallèlement, elle a mené un travail de synthèse avec les cinq provinces pour présenter au Gouvernement wallon une note reprenant les différentes activités menées par les provinces en la matière et les moyens budgétaires qui y sont affectés.

Cette note a été adoptée en Conseil d'administration de l'APW le 6 décembre 2011 et transmise au Gouvernement. Sur cette base, une concertation a débuté avec le Cabinet du Ministre régional en charge du logement, Monsieur Jean-Marc Nollet.

La discussion a été élargie aux activités en matière d'énergie.

L'Association des Provinces wallonnes a déjà pu rappeler ses priorités en matière de transfert de compétences, à savoir qu'il est nécessaire de s'assurer, préalablement à tout abandon de responsabilité, que les services rendus aux citoyens, aux communes ou au secteur associatif, le seront avec la même qualité et tenant compte des mêmes spécificités qu'actuellement.

La concertation se poursuivra en 2012 car de nombreuses questions restent en suspens.

L Réforme des provinces

La Déclaration de Politique régionale 2009-2014, «Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire», stipule que le Gouvernement opérera un réaménagement des compétences provinciales guidé par les principes de cohérence, de subsidiarité et d'efficacité, les provinces devant concentrer leur action dans les domaines où une action à l'échelle supra-communale présente une plus-value.

Ce réaménagement des compétences provinciales doit s'articuler autour de trois volets.

Le premier porte sur le développement d'une politique active de partenariats dans le cadre des politiques fédérales, régionales et/ou communautaires et sur la définition, par chaque province, d'« axes prioritaires » correspondant aux domaines dans lesquels leur valeur ajoutée est la plus grande.

Le deuxième volet doit avoir pour objectif le renforcement de l'action des provinces comme soutien aux communes.

Quant au dernier volet, il doit porter sur l'abandon, par les provinces, des compétences où les Communautés, la Région ou les communes peuvent intervenir de façon plus efficace.

1. Axes prioritaires

Les provinces ont déterminé leurs axes prioritaires. Ces derniers ont été transmis au Ministre des Pouvoirs locaux et sont variables d'une province à l'autre, d'où la difficulté d'en réaliser une synthèse. L'option prise a été de confier au professeur de Droit constitutionnel, Christian Behrendt, une étude sur les activités des provinces wallonnes dont il a fixé la méthodologie.

L'équipe de l'APW et le Professeur Behrendt ont rencontré chaque province individuellement pour préciser les données nécessaires à l'établissement de cette étude (voir p. 8).

2. Consultation des communes

Aux termes de la D.P.R., « l'action des provinces sera repensée, notamment en soutien des communes. De nombreuses communes ne disposent, en effet, pas des moyens financiers et humains suffisants pour accomplir certaines missions (lutte contre les incivilités, informations et conseils en matière d'énergie, rédaction de cahiers des charges, entretien du RaVel, services techniques, soutien à l'élaboration de dossiers européens, ...). Sur base du principe de solidarité territoriale, les communes qui le souhaitent pourront solliciter la collaboration de la province, au bénéfice du citoyen et en permettant de réaliser des économies d'échelle ».

Dans ce cadre, les provinces ont transmis, en 2010, un questionnaire aux communes situées sur leur territoire afin de connaître et de mieux cerner les besoins et ainsi, réorienter éventuellement leur collaboration.

Sur cette base, l'APW a réalisé un catalogue des services figurant dans une brochure intitulée « Les provinces proches des communes, proches de vous ! » (disponible en ligne sur www.apw.be).

3. Abandon de compétences

Les voiries

Suite à la note déposée en 2010 par l'APW, de nombreuses réunions se sont tenues avec le Ministre de tutelle pour mettre en place, de manière concrète, ce transfert.

Le logement

L'APW a établi une note qui fait état des actions provinciales en la matière. Ce document a été remis au cabinet du Ministre Nollet, en charge du dossier (voir p. 11).

Les missions juridictionnelles

La DPR prévoit l'abandon, par les provinces, de la compétence juridictionnelle en matière de contentieux électoral. L'APW a rédigé une proposition de transfert qui est restée sans réponse à ce jour.

4. Bonne gouvernance

- Les travaux du GT « Gouvernance, contrôle, conseil des pouvoirs locaux et simplification administrative » mis en place par le Ministre Furlan se sont poursuivis cette année.

L'Administration régionale a effectué un premier travail d'actualisation, de rationalisation et d'harmonisation des règles relatives aux incompatibilités et conflits d'intérêts, en ce compris celles relatives au cumul de mandats et de rémunération qui concernent les mandataires et fonctionnaires locaux en général et les mandataires et fonctionnaires provinciaux en particulier.

Les participants ont émis leurs observations quant au travail ainsi réalisé.

L'Administration régionale poursuit son travail en la matière.

- Les travaux du GT « Plan Stratégique Local » se sont clôturés par la production d'un vade-mecum à destination des communes et reprenant les balises de la réalisation du plan stratégique.

- Diminution d'un tiers du nombre de Conseillers et de Députés provinciaux.

La DPR prévoit la réduction d'un tiers du nombre de Conseillers et de Députés provinciaux. Faisant application de celle-ci, le Gouvernement wallon a pris un avant-projet de décret fixant les principes de détermination du nombre de Conseillers et de Députés par province lors du prochain renouvellement des Conseils provinciaux.

Cet avant-projet prévoyait que le nombre global des Députés provinciaux tiendrait compte du nombre d'habitants et de la superficie du territoire. Le nombre de membres du Collège provincial serait déterminé de la manière suivante : deux Députés pour chaque province auxquels s'ajouterait un Député par tranche entamée de 500.000 habitants et un Député supplémentaire pour les provinces dont la superficie est supérieure à 4 000 km².

En application de cette disposition, le nombre de Députés provinciaux aurait été de :

- 3 dans le Brabant wallon,
- 5 dans le Hainaut,
- 5 à Liège,
- 4 dans le Luxembourg,
- 3 à Namur.

Suite à l'avis rendu par l'APW dans le cadre de l'examen de cet avant-projet de décret par le Conseil supérieur des Villes,

Communes et Provinces de la Région wallonne et à l'avis émis par le Conseil d'état sur ce même avant-projet reprenant, pour partie, les observations émises par l'APW, le Gouvernement wallon a décidé de modifier l'avant-projet.

Au final, le texte adopté par le Parlement wallon prévoit que le nombre de Députés est fonction, uniquement, du nombre d'habitants et aboutit à un nombre de cinq Députés pour les Provinces de Hainaut et de Liège et de quatre Députés pour les autres provinces.

De plus, le respect du principe de proportionnalité est garanti par la fusion de certains districts électoraux. En manière telle que chaque district comporte au moins quatre élus.

M Relations extérieures

1. Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP)

Dans le cadre des réformes territoriales menées en Europe en général et en Belgique en particulier, les associations représentatives des provinces se rencontrent régulièrement pour faire le point sur l'état d'avancement de la réforme des provinces en Flandre et en Wallonie.

Ces rencontres permettent d'analyser les propositions des gouvernements régionaux respectifs. Elles sont l'occasion de constater les similitudes mais également les différences d'approche au nord et au sud du pays puisque les compétences provinciales en Flandre se développent dans la sphère régionale (Aménagement du territoire, Economie, Mobilité, Environnement) alors qu'en Wallonie, le chemin est inverse puisque les provinces agissent essentiellement dans les matières communautaires : Enseignement, Culture, Santé.

2. International

L'Association des Provinces wallonnes est membre fondateur de la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires (CEPLI), qui a pris le statut d'ASBL de droit belge en juin 2011.

Les activités de la CEPLI visent à promouvoir le dialogue avec les institutions européennes et les sensibiliser au rôle des pouvoirs locaux intermédiaires dans les politiques européennes, de cohésion notamment. La CEPLI remet régulièrement des avis sur les consultations menées par les institutions européennes (voir www.cepli.eu)

L'APW a également soutenu la participation des Provinces du Brabant wallon et de Namur dans leur participation aux Open Days 2011, organisés par le Comité des Régions.

La CEPLI avait organisé un consortium de Provinces émanant de plusieurs pays européens pour organiser un débat sur les enjeux européens du développement durable.

L'Association des Provinces wallonnes est également représentée au Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Avec la CEPLI, elle prépare un débat qui devra se tenir lors de la session de printemps 2012 du Congrès concernant les niveaux intermédiaires de gouvernement et la gouvernance locale.

N Ressources humaines & Comité C

La rencontre des responsables provinciaux des ressources humaines permet à la fois d'échanger sur une série de thématiques communes aux provinces et à préparer les réunions du Comité C.

Bien souvent, ces deux objectifs se rejoignent puisque les sujets qui y sont régulièrement abordés concernent la mise en œuvre du Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire.

Les questions de l'évaluation du personnel, du bien-être au travail, de la lutte contre l'absentéisme ou de l'application du système de validation des compétences ont été souvent abordées.

L'APW a également participé à des réunions de concertation avec le Cabinet de Madame la Ministre Eliane Tillieux concernant la modification des dispositions en matière d'emploi de personnes handicapées au sein des pouvoirs publics locaux.

Le Comité C a entamé ses travaux qui doivent mener à la conclusion d'un nouvel accord sectoriel avec les organisations représentatives du personnel des pouvoirs locaux et provinciaux. En 2011, il a été surtout question de l'évaluation du Pacte et des modalités d'octroi de subventions du Gouvernement wallon pour encourager les pouvoirs locaux et provinciaux à maintenir et développer l'emploi statutaire.

O Santé

Cette année, les activités du Secteur « Promotion et Prévention de la Santé » de l'APW se sont organisées comme suit :

1. SAMI

Une convention de collaboration relative aux SAMI provinciaux est intervenue entre l'APW et la Région wallonne. Celle-ci prévoit l'attribution d'une enveloppe de 250.000 euros par année sur trois ans afin de lutter contre les pollutions intérieures. L'APW est chargée de la coordination de l'exécution de cette convention.

Dans ce cadre, des sous-conventions sont intervenues entre l'APW et chaque province matérialisant les droits et obligations de chacune découlant de l'exécution de la convention principale.

Le groupe «SAMI» a travaillé à l'élaboration d'un protocole commun relatif aux polluants repris dans le plan d'actions accompagnant la convention.

Un formulaire-type de demande d'intervention informatisé, un formulaire de consentement éclairé, un questionnaire général destiné à être complété lors de chaque visite ainsi qu'un formulaire de résultats d'observations et de mesures ont également été mis au point.

Un questionnaire spécial a été élaboré pour le radon.

L'APW a également centralisé l'achat de certains appareils afin d'obtenir des prix préférentiels.

Des réunions de calibrage du matériel utilisé sont également organisées régulièrement.

L'ensemble des démarches et documents ont été validés par le Comité d'accompagnement de la convention.

La subvention de 250.000 euros pour l'année 1 a été versée dans sa totalité sur base des pièces justificatives rentrées par l'APW et du rapport d'activités établi par l'association.

Les activités se poursuivront en 2012.

2. Rapport d'évaluation des dispositifs de santé

Madame la Ministre Fadila Laanan a commandé une évaluation des dispositifs de santé en Communauté française. Le rapport d'évaluation ainsi présenté laisse très peu entrevoir le rôle important des provinces dans le domaine de la Santé.

Un groupe «Rapport d'évaluation des dispositifs de santé» a donc été institué au sein du Secteur afin d'élaborer un argumentaire consacré au rôle des provinces en la matière fondé sur des données chiffrées.

Les travaux de ce groupe sont toujours en cours.

3. Secteur «Promotion et prévention de la Santé»

Le groupe s'est réuni plusieurs fois au cours de cette année pour aborder des thématiques variables en fonction de l'actualité.

En 2012, la thématique «PSE» sera également examinée par le Secteur et une campagne médiatique «0-5-30» sera également mise sur pied.

P Social

1. Liquidation du CIAS

Les démarches de liquidation du CIAS sont en cours.

2. Installation du Secteur «Affaires sociales»

Le nouveau Secteur sera installé lorsque la liquidation du CIAS sera clôturée.

Q Tourisme

L'APW a suivi les travaux menés dans le cadre du plan «Destinations 2015» et a ainsi coordonné la réflexion des Fédérations touristiques provinciales dans le cadre de sa mise en œuvre.

L'objectif de ce programme est de clarifier les rôles des organismes touristiques dans un souci de rationalisation des moyens et d'efficacité accrue.

R Voiries vicinales

A l'initiative du Cabinet du Ministre Benoît Lutgen, l'APW a été associée aux travaux de révision de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux.

Ces travaux sont toujours en cours.

L'APW est représentée...

A Au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne

Ce Conseil supérieur est appelé à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et qui concernent les pouvoirs locaux. Les avis relatifs au Conseil supérieur sont accessibles sur notre site web : www.apw.be

Membres effectifs :

BLAISE Lydia
BULTOT Philippe
DEPRET Albert
DRION Dominique
HENDRICKX Emmanuel
MOTTARD Paul-Emile
NOTTE Dominique
TAULET Annie
THEODORE Sylvie
TRUSSART Alain

Membres suppléants :

CLEMENTZ Béatrice
COLLIN Alain
CORNET Philippe
FLAGOTHIER Anne-Catherine
FLAHAUT Jean-Marie
GREISCH Philippe
GUILLAUME Marie-Hélène
MEURENS Jean-Claude
NOTTEBAERT Jean-Michel

B Au Conseil régional de la Formation

Ce Conseil (C.R.F.) est l'organe chargé par le Gouvernement wallon d'organiser le secteur de la formation R.G.B. en région wallonne. Il constitue la plate-forme de concertation entre les différents opérateurs de formation (Instituts Provinciaux de Formation, Forem, I.F.A.P.M.E., Instituts de promotion sociale), les utilisateurs de ces formations (provinces, communes, C.P.A.S.) et les organisations syndicales. Il comprend douze commissions thématiques au sein desquelles l'APW est représentée :

Membres effectifs :

BRAUN Alain (*Directeur I.P.F. Hainaut*)
PITANCE Pascale (*Directrice générale adjointe
du Département Formation Liège*)

Membre suppléant :

PODLECKI Jean-Claude (*Directeur I.P.F. Namur*)

C Au Comité C

Organe de concertation entre les organisations syndicales et le Gouvernement wallon, le Comité C débat de chaque projet de décret, d'arrêté ou de circulaire ayant une incidence sur le personnel des pouvoirs locaux.

L'APW est représentée au sein dudit Comité en qualité d'expert de la délégation de l'Autorité (Gouvernement wallon) :

Membre effectif :

DE VIRON Bruno (Conseiller APW)

Membre suppléant :

BRAUN Alain (Directeur I.P.F. Hainaut)

D Au Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (C.A.T.P.W.)

Le Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (C.A.T.P.W.) est considéré comme une association à vocation touristique régionale. Il s'agit d'un organe de transversalité entre les actions menées par les Fédérations touristiques provinciales.

Le C.A.T.P.W. est un organe de coordination et de réflexion des provinces wallonnes pour certaines de leurs activités touristiques et qui, souvent, est leur porte-parole vis-à-vis de la Région wallonne (OPT et CGT).

Le C.A.T.P.W. a un rôle opérationnel principalement pour les foires et salons en Belgique et dans les pays limitrophes.

Présidence :

BEKAVAC Annick (*Directrice APW*)

E A l'observatoire des Politiques culturelles

Cet observatoire a pour objet de :

- rassembler tous types de données et d'informations qui permettent de mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des domaines culturels en Communauté Française, les contenus et les moyens des politiques qui sont développés à leur endroit, ainsi que les pratiques culturelles de la population francophone et les modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle ;
- produire, à la demande du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un membre de celui-ci, du Secrétaire général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou d'initiative, des analyses sur toutes questions relatives aux politiques culturelles ;
- contribuer à développer les outils d'analyse et d'évaluation des politiques culturelles et assurer une fonction de veille quant aux instruments de cette nature développés en Communauté française, dans le reste du pays, au sein de l'Union européenne et sur un plan international ;
- faire connaître largement les contenus de l'histoire des politiques culturelles développées en Communauté française, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

Membre effectif :

DE VIRON Bruno (*Conseiller APW*)

Membre suppléant :

BEKAVAC Annick (*Directrice APW*)

F A l'Institut du Patrimoine wallon

L'Institut du Patrimoine wallon (I.P.W.) est un organisme régional public créé par le décret du 1^{er} avril 1999 (Section 4 du Chapitre II – Des mesures de prévention et de restauration), modifié par le décret-programme du 18 décembre 2003.

Il remplit quatre missions :

- mener des opérations immobilières ;
- valoriser des monuments qui sont la propriété de la Région wallonne ;
- assurer la transmission des savoir-faire dans les métiers du Patrimoine sur le site de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu et sensibiliser les jeunes à ceux-ci ;
- assurer l'essentiel du travail de sensibilisation, de publication, de diffusion et de promotion du Patrimoine wallon.

Membre effectif :

PIRE Georges (*Député provincial*)

Membre suppléant :

COLLIN Alain (*Conseiller provincial*)

G Au Conseil supérieur du Logement

Ses missions sont :

- évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité des logements;
- élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement;
- constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement;
- élaborer et publier des études et des diagnostics;
- contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement, en menant des activités de recherche sur des thèmes qu'il détermine ou déterminés par le Gouvernement;
- formuler, à son initiative, des avis à l'attention du Gouvernement;
- rendre, à la demande du Gouvernement, un avis sur des projets de décret et de disposition ayant une portée réglementaire et qui concernent la matière du logement;
- établir annuellement un rapport de ses activités, qu'il transmet pour le 31 mai au plus tard au Gouvernement. Le Gouvernement transmet ledit rapport annuel dans le mois qui suit sa réception au Conseil régional wallon.

Membre effectif :

FIRQUET Katty (*Députée provinciale*)

Membre suppléant :

NOTTE Dominique (*Député provincial*)

H A la Commission nationale pour les Droits de l'Enfant

Cette commission collabore à la rédaction du rapport quinquennal que la Belgique est tenue d'établir en vertu du respect de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant.

Membre effectif :

BEKAVAC Annick (*Directrice APW*)

I Au Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007 – 2013 (FEDER)

Membre effectif :

BEKAVAC Annick (*Directrice APW*)

Membre suppléant :

DE VIRON Bruno (*Conseiller APW*)

J Au Comité d'avis visé à l'article D.233bis-9 du Code de l'Eau

Membres effectifs :

BEKAVAC Annick (*Directrice APW*)

DE VIRON Bruno (*Conseiller APW*)

Membres suppléants :

GLAUDE Murielle (*Responsable de la Cellule environnement – Province de Hainaut*)

COUNE Danielle (*Directrice générale des Services techniques provinciaux - Province de Liège*)

K A la Commission des Marchés publics - Fédéral

Membres suppléants :

AMMOUR Marnia (*Directrice du service economat, Province du Brabant wallon*)

MALBURNY Gwennaëlle (*Juriste APW*)

L A la Commission des Marchés publics - Région wallonne

Membre effectif :

AMMOUR Marnia (*Directrice du service economat, Province du Brabant wallon*)

Membre suppléant :

MALBURNY Gwennaëlle (*Juriste APW*)

M Aux Commissions wallonnes de la Santé et de l'Action sociale

Le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé a pour missions, notamment :

- de suivre et de confronter l'état actuel et les développements de la politique d'action sociale et de la santé menée par le Gouvernement wallon ;
- d'évaluer, de manière qualitative et quantitative et dans une perspective de satisfaction des bénéficiaires, l'éventail des structures oeuvrant sur le plan politique d'action sociale et de la santé et de formuler des propositions pour leur développement ultérieur ;
- d'assister le Gouvernement dans ses avis sur ces questions.

Le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé exerce ses missions en partenariat avec les Commissions permanentes.

Parmi celles-ci, l'APW est représentée au sein de 4 Commissions sur 5, à savoir :

- Commission wallonne de la santé (*secteur santé mentale*):

Membre effectif :

GORET Robert (*Directeur administratif du service de santé mentale de la Province de Namur*) ;

- Commission wallonne de l'action sociale :

Membre effectif :

NATALIS Françoise (*Directrice de la Maison du social de la Province de Liège*) ;

- Commission wallonne de la famille :

Membre suppléant :

PARMENTIER Marc (*Inspecteur général à la Direction générale des Affaires sociales de la Province de Hainaut*) ;

- Commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère :

Membre suppléant :

LETE Noëlle (*Coordinatrice de la cellule «Egalité des chances» de la Province du Brabant wallon*).

N A la Commission de Promotion de la Santé à l'École

Membre effectif :

DECORTIS Marianne (*Premier Directeur Médecin a.i.*)

O Au Conseil supérieur de Promotion de la Santé

Membres effectifs :

BERGHMANS Luc (*Médecin-Directeur, Observatoire de la Santé de la Province de Hainaut*)

MAASSEN Philippe (*Médecin-Directeur général, Santé et Environnement de la Province de Liège*)

HICGUET Dominique (*Premier Directeur, Administration de l'Action sociale, de la Santé et du Logement de la Province de Namur*)

Membres suppléants :

DEMARTEAU Michel (*Médecin, Observatoire de la Santé de la Province de Hainaut*)

LANNNOYE Godelieve (*Directrice du Service de l'Aide sociale et de la Santé de la Province du Brabant wallon*)

DEMELENNE Mickaël (*Premier Directeur ff, Direction des Centres de Santé de la Province de Luxembourg*)

P Au Comité de gestion de l'ONSSAPL

Membre effectif :

LACROIX Christophe Lacroix (*Député provincial*)

Q Au sein de IMIO

L'Association des Provinces wallonnes a participé à la création de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, le 18 novembre 2011. Cette nouvelle structure doit permettre, par la fusion des services de CommunesPlone et Qualicité, de proposer des services et logiciels répondant aux besoins informatiques des pouvoirs locaux.

Il s'agit également de proposer des outils d'aide à la gestion ou de processus organisationnels des entités locales : gestion des compétences, optimisation des processus et simplification administrative.

L'Association des Provinces wallonnes dispose d'un observateur au Conseil d'administration et les provinces qui collaboraient à Qualicité ont été invitées, si elles le souhaitaient, à adhérer à IMIO.

A Son congrès annuel

Le 8 novembre 2011, le congrès sur le thème « Les métiers provinciaux de demain » s'est tenu au Domaine du Val Saint-Lambert à Seraing.

Animé par le journaliste Olivier Maroy, cet évènement était organisé en deux temps autour des intervenants suivants:

PANEL 1 :

- Pierre Boucher (Président du Collège provincial du Brabant wallon),
- Serge Hustache (Député provincial du Hainaut),
- André Gilles (Président du Collège provincial de Liège),
- Daniel Ledent (Président du Collège provincial du Luxembourg),
- Dominique Notte (Président du Collège provincial de Namur).

PANEL 2 :

- Paul Furlan (Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville),
- Paul-Emile Mottard (Président de l'APW),
- Christian Behrendt (Professeur de Droit constitutionnel à l'ULg).

Le colloque a rassemblé plus de 200 personnes.

B L'opération Place aux Enfants

Chaque année, le troisième samedi d'octobre, a lieu l'opération Place aux Enfants. Cette opération, menée avec le soutien de la Région wallonne, a pour but de permettre aux enfants de 8 à 12 ans de se lancer à la découverte de différents métiers, qu'il s'agisse de professions libérales, de métiers d'artisans ou autres. L'APW, avec la collaboration des 5 provinces wallonnes, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOF, fait en sorte de susciter la curiosité et l'intérêt de milliers d'enfants pour le monde des adultes.

C'est ainsi que, le 15 octobre 2011, près de 15.000 enfants se sont réunis dans quelque 165 communes. Accompagnés par un peu moins de 2.000 passe-murailles (leurs guides pour la journée), ils ont découvert les métiers de pompier, policier, boulanger, avocat, ... Mais parmi ces quelque 2.000 hôtes d'un jour figuraient également bon nombre de musiciens, le thème de cette année n'étant autre que la musique.

Ainsi, les enfants ont pu suivre des cours de danse orientale, de Zumba, de Djembé, de piano, ... ils ont participé à différents ateliers centrés sur la musique et, pour certains, ont même pu participer à l'enregistrement de la chanson de Place aux Enfants.

Car, oui, cette année, le Comité de coordination a décidé de créer une chanson pour l'occasion (« Place »), avec la collaboration d'André Borbé, auteur, compositeur et interprète liégeois.

C Le Salon des Mandataires

Ce salon s'est tenu les 10 et 11 février 2011 au WEX de Marche-en-Famenne. Comme traditionnellement, les provinces, excepté le Luxembourg, disposaient d'un stand commun dont la configuration a été améliorée afin de rendre l'espace plus convivial, plus accessible aux visiteurs. Des producteurs locaux ont été invités à promouvoir leurs produits en proposant des dégustations.

Le fil rouge de la communication était basé sur les aides que rendent quotidiennement les provinces aux communes. Pour ce faire, des panneaux d'informations ont été réalisés et une brochure a été éditée « Les provinces proches des communes, proches de vous ! » (voir p. 12).

A Au soutien au volontariat

Depuis 2008, les provinces wallonnes proposent une assurance gratuite en responsabilité civile et accidents corporels pour les volontaires. Cette formule, financée par la Loterie Nationale, permet de soutenir les petites associations qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif.

En 2011, ce sont 511 associations qui ont été soutenues et 59 840 volontaires.

L'Association des Provinces wallonnes intervient dans ce service puisqu'elle organise le marché public qui détermine la compagnie qui assure la couverture en assurance. L'APW mène également des actions de communication pour promouvoir l'assurance pour les volontaires. En effet, cette année, l'APW a organisé une action concertée avec les provinces pour mieux faire connaître l'assurance volontariat. Des spots radio ont été diffusés du 15 au 25 juin (3 à 4 spots/jour) sur les radios suivantes :

- IP : Bel-RTL, Nostalgie et Radio Contact,
- RMB : La première, Pure FM, Vivacité, Classic 21, NRJ et Twizz.

B Au Colloque sur la Politique de la Ville

La Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (DGO4) organisait, ces 6 et 7 octobre 2011 au CEME de Charleroi, un colloque sur la Politique de la Ville en Wallonie.

En effet, une partie de la DPR étant consacrée à la problématique des Villes, Monsieur le Ministre Paul Furlan proposait une réflexion autour, notamment, de la gestion publique, de la solidarité territoriale ou encore de la mobilité et du logement.

« Bassin de ville, Bassin de vie » a été organisé en deux journées. La première, le jeudi 6, était principalement consacrée aux différents ateliers mis en place :

- 1 - **L'approche transversale et intégrée comme caractéristique fondamentale de la politique de la Ville : quel en serait l'avantage en Wallonie ?** Serait-elle uniquement appliquée aux grandes Villes ?... ;
- 2 - **La Ville rayonnante et attractive** : les Villes comme moteurs de développement ;
- 3 - **Cohésion sociale et participation** : qu'en est-il de la participation citoyenne ? ;
- 4 - **Source de financement et moyens d'action** : qu'en est-il du soutien des autorités supérieures ? De quels moyens disposons-nous ? Quid des partenariats « public-privé » ? ;
- 5 - **La Ville comme cadre et lieu de vie** : qu'en est-il du logement, des espaces publics, des équipements, de la sécurité,... ? ;
- 6 - **Ville et mobilité** : la mobilité en ville et en périphérie, l'offre des transports en commun.

Le vendredi 7 octobre proposait, quant à lui, aux différents niveaux de pouvoir de s'exprimer sur la Politique de la Ville. À cette occasion, Monsieur Paul-Emile Mottard, Président de l'APW, est, bien entendu, intervenu, aux côtés, notamment, de Monsieur Jacques Gobert, Président de l'UVCW.

C À la foire de Libramont

La plus grande foire agricole en plein air d'Europe s'est tenue du vendredi 22 au lundi 25 juillet 2011.

L'APW, en collaboration avec le C.A.T.P.W., a coordonné la présence des cinq provinces au sein d'un chapiteau commun situé près du grand ring.

Cet espace de 500 m² a fait peau neuve pour mieux accueillir encore les professionnels et le grand public, venus nombreux puisqu'on dénombre quelque 190.000 visiteurs pour cette édition 2011.

V L'APW est auditionnée...

L'Association des Provinces wallonnes a été conviée, à trois reprises, à participer à des auditions organisées par la Commission des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité et du Patrimoine portant sur les voiries vicinales et sur les inondations et par la Commission de l'Intérieur et de la Fonction publique afin de présenter son rapport d'activités 2010.

L'APW ne peut que se réjouir d'avoir été ainsi associée aux travaux de ces Commissions. Cela démontre la volonté du Parlement d'avoir recours à l'avis de notre association et des acteurs de terrain qui la composent au travers, notamment, des services techniques.

A Au sujet des voiries vicinales

Le 14 février 2011, l'APW était conviée à présenter aux Commissaires son avis quant à la proposition de décret visant à modifier le seul article 12 de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux de manière à rendre ceux-ci imprescriptibles.

Si l'APW a reconnu le caractère cohérent de la réforme ainsi proposée s'inscrivant dans un objectif de sauvegarde d'un réseau de mobilité douce sur le territoire wallon, elle a exposé que cette proposition de décret ne permettait pas de répondre aux différents problèmes rencontrés par les praticiens sur le terrain tels que l'existence ou non d'un chemin vicinal, les modifications apportées à ce dernier, son repérage ou encore sa délimitation.

Elle a ajouté que la meilleure protection du domaine public résulterait d'une réforme complète de la loi du 10 avril 1841 qui passerait par la fusion des voiries vicinales et des voiries innomées sous le vocable commun de : « voiries communales ».

Ces voiries seraient soumises à un régime unique, uniforme et cohérent simplifiant, par voie de conséquence, toutes les procédures administratives y afférentes.

L'APW a insisté sur l'importance de disposer d'un outil moderne et performant qui permette de fixer les limites du domaine public de façon claire et indiscutable. La réalisation d'un nouvel Atlas de la « voirie communale » induirait un repérage de l'ensemble des sentiers et chemins permettant de rencontrer cet objectif.

Cette audition fut également l'occasion de préciser que l'APW, au travers de son groupe de travail composé des Directeurs des Services techniques provinciaux, a procédé à l'élaboration d'un avant-projet de décret relatif à la voirie communale qui se veut une base de travail dans le cadre d'une révision globale de la loi du 10 avril 1841.

B Au sujet des cours d'eau

Les importantes inondations du mois de novembre 2010 ont relancé la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre par les pouvoirs publics afin de tenter d'éviter que pareils événements ne se reproduisent.

Dans ce cadre, la Commission souhaitait entendre l'avis tant des gestionnaires de cours d'eau que des autres acteurs, tels que les contrats de rivière.

Ce fut l'occasion pour l'APW de rappeler que, bien que la compétence sur les cours d'eau non navigables ait été officiellement retirée aux provinces par le décret du 12 février 2004 (pour lequel aucun arrêté d'exécution n'a été pris à ce jour), elles n'ont jamais été en défaut d'entretien des 5.471 km de cours d'eau de deuxième catégorie dont elles assurent la gestion.

Au contraire, elles se sont toujours montrées proactives dans ce domaine et ont poursuivi une politique importante d'investissements en la matière.

Ainsi, dans le cadre de la lutte contre les inondations, les provinces ont, entre autres, construit des bassins d'orage, créé des zones d'immersion temporaires, mis en place des zones de stockage naturelles, ou encore des systèmes d'alertes de crues (Plan SAPHIR).

Cette audition a également permis de présenter les missions et les conditions d'intervention des Services techniques provinciaux sur les cours d'eau de deuxième catégorie et de troisième catégorie.

L'APW a rappelé le souhait exprimé par de nombreuses communes de voir les provinces reprendre la gestion des cours d'eau de troisième catégorie qu'elles ne savent assumer seules.

Enfin, sur base de la pratique et de l'expertise des Services techniques provinciaux, l'APW a dégagé une série de pistes qui permettraient de réduire les risques d'inondations.

C Au sujet du rapport d'activités

Le 28 juin 2011, Monsieur Paul-Emile Mottard a été invité à présenter, devant les membres de la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, le rapport d'activités 2010 de notre association.

Outre notre mission de consultance, le Président a rappelé notre rôle au sein du Comité stratégique mis en place par le Ministre des Pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de la DPR. Concernant le groupe de travail consacré à la réforme des provinces, trois volets ont été développés. Il s'agissait des axes prioritaires, du soutien aux communes et de l'abandon de compétences.

Par ailleurs, le Président a mis en avant le rôle de coordination dévolu à l'APW qui, pour ce faire, a mis en place une série de groupes de travail interprovinciaux sur des sujets aussi variés que les finances, la formation, la communication, les services techniques... Cette dynamique permet d'avoir une vue d'ensemble sur les actions menées par les cinq provinces dans l'ensemble des matières.

Le Ministre des Pouvoirs locaux a, pour sa part, souligné « l'excellente collaboration entre l'APW, son administration et son cabinet » dans le cadre des différents points relatifs à la mise en œuvre de la DPR.

Monsieur Paul Furlan a également rappelé que seuls 20 à 25 % des compétences provinciales étaient liés à la Région wallonne, les 75 à 80 % restants étant des compétences communautaires. Un débat devrait donc aussi avoir lieu au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'en est suivi un débat fructueux durant lequel les parlementaires ont pu poser une série de questions au Président de l'APW et au Ministre.

Les supports d'information

Pour pouvoir circuler au mieux, l'information a besoin d'un support matériel. L'APW l'a bien compris et a, depuis quelques années, mis en place deux moyens de rassembler et de diffuser l'information nécessaire à son bon fonctionnement. Son site web et son journal permettent de capter, en un coup d'œil, les infos importantes liées aux provinces ainsi que leurs actualités. Mais ces supports donnent également à l'APW le moyen de se faire connaître et de faire connaître son actualité, ses actions, ses intentions...

A L'APW sur la toile

Le site Internet de l'APW (www.apw.be) donne une vue d'ensemble sur les activités de l'Association mais aussi des cinq provinces wallonnes. On peut y retrouver une présentation des provinces, mais aussi une description précise de l'APW (son équipe, sa composition, ses statuts, ses publications et actions, ses offres d'emploi).

La page d'accueil permet également de consulter les infos des Parlements, les avis émis par l'APW ainsi que son actualité (à la Une).

Différents onglets permettent aussi aux internautes de se renseigner sur l'assurance volontariat ou encore l'e-learning. Quant aux liens disponibles sur notre site web, ils renvoient les intéressés vers les sites du CEPLI, de Place aux Enfants, ainsi que vers le site dédié au secteur « Promotion et prévention de la Santé ».

Bref, www.apw.be est un site complet, régulièrement mis à jour par le Secrétariat de l'Association.

B Cinq à la Une

1. Description

Cinq à la Une est le journal de l'APW. Lancé en novembre 2005, il permet de faire connaître et de centraliser l'actualité des cinq provinces wallonnes (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur).

Ce bimestriel démontre le dynamisme des provinces à travers différentes rubriques : à la Une, les chantiers de l'APW, Interview, « les provinces, partenaires des communes »...

Il est envoyé à près de 3 000 destinataires (tous niveaux de pouvoir confondus).

Notre journal peut également être consulté sur notre site web (www.apw.be), en cliquant sur l'image Cinq à la Une ou via la rubrique « Publications ». C'est également sur notre site qu'il est possible de s'inscrire afin de recevoir la newsletter en version papier ou électronique.

2. Parutions en 2011

Cinq numéros « Cinq à la Une » ont été publiés :

Janvier – Février 2011

Mars – Avril 2011

Mai – Juin 2011

Juillet – Août - Septembre 2011

Octobre – Novembre 2011

3. Enquête de satisfaction

L'APW a décidé, après 6 ans, de donner un coup de jeune à son journal. L'Association a donc invité ses abonnés à donner leur avis sur le contenu des rubriques, le choix des sujets, la forme du document, la périodicité,... En effet, « Cinq à la Une » doit refléter la réalité provinciale mais aussi répondre aux attentes de ses lecteurs. Pour se faire, l'APW leur a envoyé, par mail, en octobre 2011, un bref questionnaire qui permettra, suivant le retour qu'elle en aura, de rafraîchir le bimestriel pour la plus grande satisfaction de ses destinataires.

